

Fin 2022, 1,29 million de personnes bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés, soit une progression de 3,4 % sur l'année, la plus importante depuis dix ans.

Le nombre d'allocataires augmente nettement en 2022

Fin 2022, 1,29 million de personnes perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (*graphique 1*), soit 2,5 % de la population âgée de 20 ans ou plus. La croissance des effectifs atteint +3,4 % sur l'année 2022, soit la plus forte hausse observée depuis dix ans. En 2023, les effectifs de l'AAH augmentent à nouveau nettement et même plus fortement qu'en 2022 (+4,5 % contre +3,4 %), pour atteindre 1,35 million d'allocataires en fin d'année. La déconjugalisation de l'AAH au 1^{er} octobre 2023 a contribué à cette accélération, permettant l'entrée dans la prestation de personnes en couple qui seraient, sans cette réforme, inéligibles du fait du niveau de revenu de leur conjoint.

En tenant compte des conjoints et des enfants à charge, 1,88 million de personnes sont couvertes par l'AAH fin 2022, soit 2,8 % de la population.

Les allocataires sont surtout des personnes seules, de 40 ans ou plus, sans enfant

Fin 2022, huit allocataires sur dix touchent la prestation en tant que personnes seules, en très grande majorité sans enfant (*tableau 1*). Pour autant, certains d'entre eux peuvent vivre avec d'autres adultes (souvent de leur famille : père, mère, frère, sœur). Fin 2018, 44 % des bénéficiaires de l'AAH sont la seule personne de leur logement (Cabannes, P.-Y., Echegu, O. 2024, fiche 17).

70 % des allocataires sont âgés de 40 ans ou plus, 48 % ont 50 ans ou plus. 50 % des allocataires ont un **taux d'incapacité** de 80 % ou plus. Ces derniers sont plus âgés que les autres allocataires (24 % ont 60 ans ou plus, contre 7 % pour les autres allocataires) parce qu'ils peuvent, contrairement à ces derniers, continuer à percevoir l'AAH après l'âge légal de départ à la retraite pour inaptitude (62 ans).

Ils touchent aussi plus souvent la prestation en tant que personnes seules et sans enfant (78 %, contre 68 % pour les autres allocataires). Un tiers des allocataires avec une incapacité de 80 % ou plus per-

çoivent l'un des deux **compléments d'AAH**, la majoration pour la vie autonome ou le complément de ressources.

Fin 2020, 17 % des bénéficiaires de l'AAH sont en emploi salarié, et parmi eux 59 % travaillent en ESAT. Fin 2022, 11 % des allocataires de l'AAH sont inscrits à Pôle emploi. Les allocataires dont l'incapacité est inférieure à 80 % sont plus nombreux dans ce cas.

Un renouvellement plus important parmi les allocataires au taux d'incapacité plus faible

11 % des allocataires de l'AAH fin 2022 (hors ceux âgés de 65 ans ou plus) ne l'étaient pas fin 2021. Cette part, dite « taux d'entrée », est stable depuis 2015 avec toutefois une hausse d'un point de pourcentage en 2022. Elle est plus élevée pour les allocataires dont le taux d'incapacité est compris entre 50 % et 79 % (14 % en 2022) que pour ceux dont le taux est supérieur ou égal à 80 % (6 %).

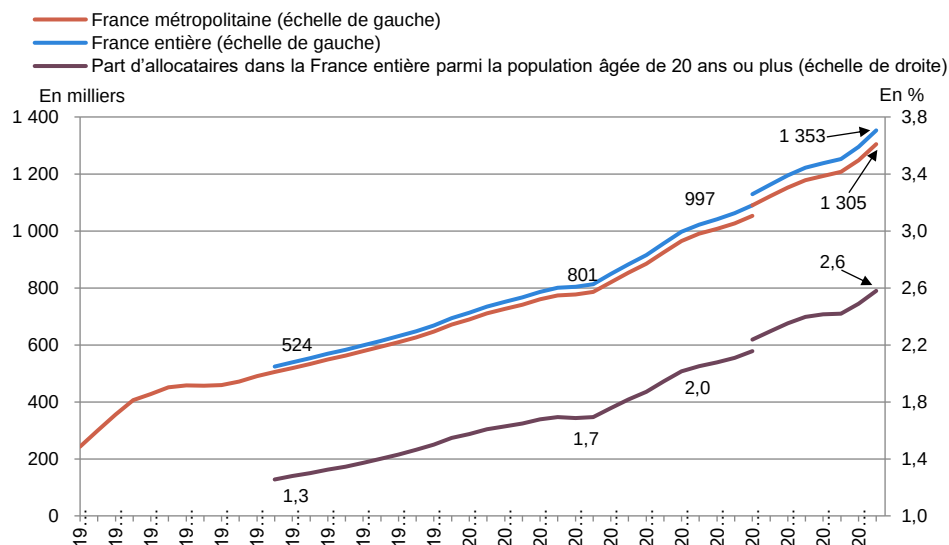
De même, le taux de sortie, c'est-à-dire la part des allocataires de l'AAH en une fin d'année et qui ne le sont plus la fin d'année suivante, est plus important parmi ceux qui ont un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 % (9 % contre 6 %, hors allocataires âgés de 64 ans ou plus fin 2021, pour les taux de sortie en 2022).

Une surreprésentation des allocataires dans les départements ruraux ou semi-urbains

Le nombre d'allocataires, rapporté à la population âgée de 20 ans ou plus, est de 2,5 % en 2022. Cette part est plus importante dans les départements ruraux ou semi-urbains, notamment dans les départements du Massif central, de l'Occitanie et du Centre. La part d'allocataires culmine en Lozère (5,0 %). Elle est également plus élevée que la moyenne dans les DROM (sauf en Guyane et à Mayotte). À l'opposé, elle est particulièrement faible en Île-de-France. ■

Pour en savoir plus

> Cabannes, P.-Y., Echegu, O. (dir.) (2024, octobre). *Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2024*. Paris, France : DREES, Panoramas de la DREES-Social, fiches 17, 20 et 26.

Graphique 1 Évolution du nombre (depuis 1978) et de la part d'allocataires de l'AAH parmi la population âgée de 20 ans ou plus (depuis 1989)

Note > Il y a une rupture de série en 2016. Cette année-là, nous présentons à la fois les données semi-définitives et définitives de la CNAF.

Champ > Effectifs en France, au 31 décembre de chaque année.

Sources > CNAF ; MSA ; Insee, population estimée au 1^{er} janvier de l'année $n+1$ (pour la part d'allocataires de l'année n).

Tableau 1 Caractéristiques des allocataires de l'AAH, fin 2022

	Caractéristiques	Allocataires de l'AAH			Ensemble de la population âgée de 20 ans ou plus
		Taux d'incapacité de 50 % à 79 %	Taux d'incapacité de 80 % ou plus	Ensemble	
	Effectifs	646 600	647 700	1 294 700¹	50 367 500
Sexe (en %)	Femme	49	47	48	53
	Homme	51	53	52	47
Âge (en %)	20 à 29 ans	16	11	13	15
	30 à 39 ans	18	15	16	16
	40 à 49 ans	24	20	22	17
	50 à 59 ans	35	30	33	17
	60 ans ou plus	7	24	16	35
Situation familiale ² (en %)	Seul sans enfant	68	78	73	24
	Seul avec enfant(s)	8	3	6	8
	Couple sans enfant	12	13	13	32
	Couple avec enfant(s)	11	6	9	35
Taux de perception de l'AAH	Taux plein	61	60	60	-
	Taux réduit	39	40	40	-

1. Dont 400 allocataires avec un taux d'incapacité inconnu.

2. Les allocataires de l'AAH qui ne sont pas en couple mais vivent avec d'autres adultes (par exemple leurs parents) sont ici considérés comme « seuls ». Dans l'ensemble de la population, la répartition par situation familiale a été calculée sans tenir compte des ménages complexes.

Champ > France ; ensemble de la population ; personnes vivant en logement ordinaire en France (hors Mayotte).

Sources > CNAF et MSA pour les effectifs ; CNAF pour les répartitions (97 % des allocataires de l'AAH relèvent des CAF) ; Insee, enquête Emploi 2022, pour les caractéristiques de l'ensemble de la population.